

# PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE A DESTINATION DES CITOYENS BUDGET PRINCIPAL 2024

Cette partie vise à donner les contours du budget 2024 en fonctionnement et en investissement.

## PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT

En premier lieu, il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif qui ont été adoptés lors du conseil communautaire du 10 avril 2024.

Résultat excédentaire du CA 2023 reporté en section de fonctionnement : 2 472 292,06 €

### 1 – Les recettes de fonctionnement

**Inscription BP 2024 : 41 164 656,58 €.**  
**Cela représente 38 396 961 € de recettes réelles, les autres recettes donnant lieu à des écritures comptables ne générant pas de mouvement de trésorerie.**

*En comparaison à l'année précédent, le BP cumulé était de 2023 : 38 038 994,88 €*

#### 1.1 - Prévision DGF 2024

- **La part dotation intercommunalité 2024 de la DGF :**

**La DGF part intercommunalité 2024 estimée est de 1 323 576 €.**

*Pour mémoire DGF perçue en 2023 : 1 323 571 €*

- **La part dotation de compensation 2024 de la DGF :**

Cette dotation est annuellement réduite pour assurer le financement des autres parts de DGF du bloc communal (dotation d'intercommunalité, DSU, DSR et DNP des communes, croissance démographique prise en compte dans la dotation forfaitaire des communes, ...).

DGF dotation de compensation 2020 perçue	2 895 764 €
<b>ESTIMATION DGF dotation de compensation 2024</b>	<b>2 815 800 €</b>
<b>Ecart par rapport à 2020</b>	<b>- 79 964 €</b>

## 1.2 – La garantie de ressources

Suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2010, la communauté bénéficie d'une « garantie » de ressources financée par une dotation budgétaire de l'Etat et un mécanisme de solidarité entre les collectivités. Ce reversement est dû chaque année.

Ainsi deux mécanismes ont été mis en place :

- **La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) :**

Le montant prévu au budget est de 103 940€ contre 113 472€ perçus en 2023.

- **Le fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR) :**

Ce fonds est institué au sein de chaque catégorie de collectivités. Il est abondé par prélèvement auprès des collectivités « gagnantes » de l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme. Ce fonds est ensuite réattribué aux collectivités « perdantes » à hauteur de leur perte et sera non évolutif.

**Depuis l'élargissement du périmètre de Tulle agglo en 2017, cette dernière est contributrice au FNGIR ; le montant est estimé à 4 241€ (montant versé en 2023).**

## 1.3 – Les ressources fiscales

### *La Fiscalité des entreprises*

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Le produit estimé de CFE pour 2024 est de 3 579 753 €.

- **Fraction de TVA (ex CVAE)**

La fraction de TVA attendue pour 2024 est de 1 902 051 € (contre 1 828 479 € perçus en 2023).

- **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)**

Les montants des IFER sont budgétés pour 2024 à 522 756 €. Le montant perçu en 2023 était de 509 995 €.

- **TASCOM**

Le produit de TASCOM budgété pour 2024 est de 517 860 €. En 2023, le montant perçu était de 643 822 €.

**Produits notifiés :**

RESSOURCES	Bases notifiées 2024	taux	Produit 2024
CFE	11 138 000 €	32,14 %	3 579 753 €
TVA (ex CVAE)			1 902 051 €
IFER			522 756 €
TASCOM			517 860 €
<b>TOTAL 2024</b>			<b>6 522 420 €</b>

Les contributions directes augmenteront en 2024 en raison principalement de la revalorisation des valeurs locatives dans un contexte inflationniste.

**La Fiscalité des ménages**

La taxe d'habitation est totalement supprimée depuis 2023 pour les résidences principales. Corrélativement, un nouveau schéma de financement des collectivités locales est défini. L'attribution d'une « fraction de TVA » visant à compenser la perte de recettes de taxe d'habitation, permet aux communes et EPCI de conserver des ressources dynamiques malgré cette suppression.

La taxe d'habitation serait en revanche maintenue pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les prévisions relatives à la fiscalité des ménages tiennent compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3.9% décidée par la loi de finances pour 2024.

La taxe foncière sera elle aussi fortement appréciée du fait de cette actualisation.

Concernant la fiscalité « ménages », les taux votés en 2023 sont maintenus en 2024 :

- Taux de TH : 9,41%
- Taux de FB : 6,55%
- Taux de FNB : 23,09%.

**Produit de la fiscalité ménages notifié en 2024 :**

	Bases notifiées 2024	Taux	Produits notifiés 2024
TH	9 397 000 €	9,41 %	884 258 €
FB	56 113 000 €	6,55 %	3 675 402 €
FNB	1 537 000 €	23,09%	354 893 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 914 553 €</b>

**A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant de 290 137,41 €**

**1.4 – La fraction de TVA (ex TH)**

La TVA connaît une croissance en 2024 pour atteindre 6 532 152 €.

Le montant perçu en 2023 était de 6 249 960 €.

### 1.5 – Les compensations fiscales

Les compensations en 2024 concernent :

- La compensation Foncier Non Bâti : 86 614 €
- Les allocations compensatrices : 692 569 €

En 2023, elles représentaient un montant global de 711 196 €.

### 1.6 – Le Fonds National de Péréquation des Ressources des communes et Intercommunalités (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Un classement des ensembles intercommunaux en fonction du « potentiel financier agrégé » nouveau critère d'évaluation de la « richesse » de l'EPCI et de ses communes membres permet d'identifier les contributeurs et les bénéficiaires du fonds.

En 2023 Tulle Agglo et ses communes membres ont pu bénéficier du FPIC pour la somme de 1 279 022€, 607 646€ pour le bloc intercommunal et 671 376 € pour les communes membres.

**Les simulations nous permettent d'estimer le montant du FPIC à 605 000 € pour 2024.**

### 1.7 – La taxe de séjour

Le montant des perceptions 2023 de la taxe de séjour s'élève à 108 931,95 €.

**Il est proposé d'inscrire 110 000 € en 2024.**

### 1.8 – Le versement mobilité (VM)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, Tulle agglo est devenue autorité organisatrice des transports urbains (AOTU). A ce titre, elle perçoit le versement mobilité (taux de 0,45%), dû par les établissements publics et privés employant 11 salariés et plus.

En 2023 il a été perçu : 1 412 078,82 €

**Il est proposé d'inscrire 1 433 000 € en 2024.**

### 1.9 – Les recettes du service collecte des déchets

Les recettes proviennent de la TEOM, de la redevance spéciale, de prestations de services, de participations du SYTTOM et de diverses subventions.

RESSOURCES	Recettes 2023	Produit estimé 2024	Marges communautaires
TEOM	5 569 165 €	5 778 643 €	Taux unique de 10,20 % depuis 2015
Redevance spéciale	294 390 €	300 000 €	
Produits et services	245 011 €	238 710 €	
Subventions	315 464 €	315 000 €	
Remb taxe carburant	78 164 €		
Divers	35 370 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 537 564 €</b>	<b>6 632 353 €</b>	

**Il est proposé d'inscrire des recettes 2024 pour la collecte et le traitement des déchets de 6 632 353 €.**

### 1.10 – Détail par chapitre

#### **Chapitre 013 : Atténuations de charges : 35 000 €**

Il s'agit d'une prévision pour des remboursements de congé maladie.

#### **Chapitre 70 : Produits des services : 2 140 800 €**

- Participation des familles 425 000 €
- Redevance spéciale 300 000 €
- Recettes transport 320 650 €
- Mise à disposition du personnel 556 640 €
- Recettes prestations SCD 238 710 €
- Entrées piscine 195 000 €
- Remboursement de frais bâtiment 419 - 70 000 €
- Remboursement MAD Enreze 20 000 €
- Remboursement MAD Laval verdier 12 000 €
- Aire d'accueil des gens du voyage 1 800 €
- Remboursement du périscolaire 1 000 €

#### **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 7 427 289 €**

- Fraction de TVA (ex TH) 6 532 152 €
- Attribution de compensation 290 137,41€
- Fonds de péréquation (FPIC) 605 000 €

#### **Chapitre 731 : fiscalité locale : 18 943 616 €**

- CFE 3 579 753 €
- Taxe d'habitation 884 258 €
- Taxe foncier bâti 3 675 402 €

- Taxe foncière non bâti 354 893 €
- Fraction de TVA (ex CVAE) 1 902 051€
- TASCOM 517 860 €
- IFER 522 756 €
- TEOM 5 778 643,03 €
- Versement mobilité 1 433 000 €
- Taxe de séjour 110 000 €
- Taxe additionnelle foncier non bâti 86 614 €
- Rôles supplémentaires 98 386 €

**Chapitre 74 : dotations et participations : 9 702 862 €**

- DGF - dotation d'intercommunalité 1 323 576 €
- DGF - dotation de compensation 2 815 800 €
- Compensations fiscales 692 569 €
- DC RTP 103 940 €
- FCTVA 48 523 €
- Participation Région transport scolaire 2 496 684,21€
- Participation CAF petite enfance 993 180 €
- Subventions de fonctionnement SCD 315 000 €
- Subventions de fonctionnement Climat énergie 492 826 €
- Subventions habitat 200 754 €
- Subventions Pôle universitaire 90 000 €
- Subventions développement économique 5 000 €
- Subventions équipements sportifs 2 000 €
- Subventions fonctionnement Leader 79 630,20 €
- Subvention médiathèque 5 880 €
- Subvention cellule opérationnelle rivières 30 000 €
- Subvention tourisme 7 500 €

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 146 294 €**

Il s'agit des loyers (MSP de Tulle et Corrèze et des locaux loués à l'ARS).

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 1 100 €**

**Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections : 295 403,52 €**

Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

**002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 472 292,06 €**

**2 – Les dépenses de fonctionnement**

**Inscription BP 2024 : 41 164 656,58 €.**

**Cela représente 35 401 608 € de dépenses réelles, les autres recettes donnant lieu à des écritures comptables ne générant pas de mouvement de trésorerie.**

*En comparaison à l'année précédente BP cumulé 2023 : 38 038 994,88 €*

**Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

*Budgété 2023 : 8 789 041,23 €*

*Réalisé 2023 : 8 333 968,96 €*

**Inscription 2024 : 10 856 455 €**

	<b>Realisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
Administration générale de la collectivité	827 643,60	890 178,00
Leader	721,46	1 800,00
Enseignement supérieur	140 182,48	98 181,00
Patrimoine	8 432,00	8 500,00
Bibliothèques, médiathèques	371 897,49	416 092,00
Piscines	1 046 156,35	877 962,00
Autres équipements sportifs ou de loisirs	30 100,29	35 663,70
Offre de santé	28 522,03	47 259,00
Crèches et garderies	413 458,05	465 243,77
Personnes en difficulté (emplacements familiaux)	4 545,10	15 058,00
Autres interventions sociales (aire d'accueil des gens du voyage)	62 911,43	76 672,00
Habitat	424 007,57	412 951,00
Interventions économiques	159 535,76	130 293,00
Développement touristique	72 216,14	73 150,00
Collecte des déchets	1 442 058,11	1 415 998,00
Politique de l'eau	47 570,94	68 260,00
Assainissement	-	22 400,00
Eaux pluviales	72 005,00	71 000,00
Préservation du patrimoine naturel et gestion des milieux naturels	2 487,20	5 700,00
Climat Energie		488 710,00
Transport	2 137 207,76	4 208 245,00
Voirie communale	1 042 309,57	1 027 138,53
<b>TOTAL</b>	<b>8 333 968,33</b>	<b>10 856 455,00</b>

## **Chapitre 012 – Charges de personnel :**

*Budgété 2023 : 11 070 000 €*  
*Réalisé 2023 : 10 901 577,56 €*

Inscription 2024 : 11 531 571 €

<b>Sous</b>	<b>Realisé 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
Administration générale de la collectivité	1 587 910,43	1 508 276,03
Assemblée délibérante	967,11	2 645,66
Leader	86 710,55	102 939,35
Enseignement supérieur	-	162 500,00
Bibliothèques, médiathèques	687 190,23	746 827,57
Piscines	674 059,38	772 581,85
Offre de santé	73 372,73	59 728,53
Crèches et garderies	2 155 651,75	2 195 031,19
Habitat	297 354,65	414 473,82
Interventions économiques	199 038,58	152 838,54
Développement touristique	29 499,18	9 792,24
Collecte des déchets	2 611 440,10	2 646 956,83
Politique de l'eau	87 431,78	96 856,25
Assainissement	295 690,06	438 716,63
Climat Energie	100 560,40	143 024,18
Transport	176 288,48	174 001,74
Voirie communale	1 838 412,15	1 904 380,59
<b>TOTAL</b>	<b>10 901 577,56</b>	<b>11 531 571,00</b>

## **Chapitre 014 – Atténuations de produits :**

*Budgété 2023 : 7 295 194,69 €*  
*Consommation 2023 : 7 279 064,75 €*

Inscription 2024 : 7 125 581 €

AC 2023 : 6 684 407 €

DSC 2023 : 350 000 €

FNGIR 2023 : 4 241,00 €

Fraction compensatoire TFPB et CVAE : 69 933 €

Reversement VM et dotation UNILIM : 17 000 €

## **Chapitre 65– Autres charges de gestion courante :**

*Budgété 2023 : 5 179 592,86 €*  
*Consommation 2023 : 5 128 388 €*

Inscription 2024 : 5 599 001 €

Service Gestionnaire	PREVISIONS 2024	Objet de la dépense
<b>Développement Economique</b>	31 265,45	Participation DORSAL
	32 000,00	Impact 32 000 €
	5 350,00	Initiative corréze
	4 500,00	ADI
	4 000,00	AIRELLE
	5 350,00	France Active
	15 000,00	promotion ligne ferrovière tulle bordeaux
	5 035,00	Fondation du patrimoine
	3 000,00	fonds d'aide emploi cafés
<b>Agriculture</b>	3 000,00	Solidarité paysans
	25 000,00	Partenariat ferme de lestrade (Foret et Lycée agricole)
	5 000,00	aides "secondaires"
<b>Tourisme</b>	320 000,00	Subv fonctionnement OTI
	24 000,00	Subv OTI Commande prestation sport nature
	48 000,00	Subv OTI ingénierie Itinérance douce + frais promotion circuits
<b>Culture</b>	80 000,00	Manifestation d'intérêt communautaire culturelle
<b>Sport</b>	12 800,00	Manifestation d'intérêt communautaire sportives
<b>Transport</b>	7 000,00	remboursement frais familles suite ereur QF
	500,00	remboursement des dépositaires
	7 500,00	A bicyclette
<b>Corrtech</b>	10 000,00	Subvention Ecole Numérique / Incubateur Numérateur
<b>ALSH</b>	80 000,00	Participation ALSH communaux
	70 000,00	Participation ALSH associatifs
<b>Offre de santé</b>	5 000,00	Fonds pour les étudiants
<b>CRD</b>	155 000,00	Fonds de concours CRD
<b>Mission Locale</b>	75 500,00	Participation Mission Locale + loyer
<b>Amicale</b>	29 000,00	Participation Amicale du personnel
<b>Collecte des déchets</b>	2 000 000,00	Traitement des déchets sur l'ensemble du territoire
<b>Habitat</b>	10 000,00	Aides au PDALPD
<b>SDIS</b>	1 498 116,60	Service Incendie Transfert
	750 883,67	Service Incendie Contingent
<b>service financier</b>	5 000,00	Créances éteintes
<b>Paie</b>	190 000,00	Indemnités élus
	9 600,00	Cotisations retraite
	37 000,00	Cotisation sécurité sociale
	1 000,00	Frais de mission
	600,00	Allocation de fin de mandat
	10 000,00	Formations
<b>COMITE MARTYRS</b>	4 000,00	Aide exceptionnelle comité des martyrs
<b>Petite enfance</b>	16 000,00	Aide création places MAM
	4 000,00	Subvention UDAF
<b>Total</b>	<b>5 599 000,72</b>	

## **Chapitre 66 – Intérêt des emprunts**

Les frais financiers représentent une somme de 283 000 € en fonctionnement en 2024.

*En 2023, ils étaient de 271 397,48 €.*

## **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Elles sont proposées à hauteur de 6 000 €.

## **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :**

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement amène à un virement de 3 673 048,58 € servant à alimenter les recettes d'investissement.

## **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections**

Il s'agit de la dotation aux amortissements pour un montant de 2 090 000 €.

# **PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **1 – Les dépenses d'investissement**

**Inscription BP 2024 : 23 229 222,83 €.**

**Cela représente 20 788 427,62 € de dépenses réelles, les autres dépenses donnant lieu à des écritures comptables ne générant pas de mouvement de trésorerie.**

*En comparaison à l'année précédente **BP cumulé 2023 : 15 762 075,29 €***

### **1.1 – Détail par chapitre**

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées par :

- Les subventions d'investissement reversées pour 200 000 € ;
- Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées à hauteur de 1 943 000 € ;
- Les immobilisations incorporelles 543 505 € ;
- Les subventions d'équipement versées à hauteur de 909 772 ,50 € ;
- Les immobilisations corporelles pour 5 098 456,49 € ;
- Les travaux immobilisés en cours 6 699 330,86 € ;
- Les immobilisations financières 150 000 € ;
- Les restes à réaliser de 2023 pour 5 244 362,77 €.

A cela s'ajoutent :

- Le solde déficitaire d'investissement reporté de 2 045 391,69 € ;
- Les opérations patrimoniales et d'ordre entre sections de 395 403,52 €.

## 1.2 – Détail des mesures nouvelles d'investissement

GESTIONNAIRE	PREVISIONS 2024	COMMENTAIRE
ADMINISTRATION GENERALE	28 000,00	Acquisition et renouvellement de mobilier
	1 500,00	Matériel divers
EAUX PLUVIALES	401 530,00	Réseaux eaux pluviales réalisées dans le cadre des marchés de mise en séparatif des réseaux
CLIMAT ENERGIE	495 000,00	ombrières aire de covoiturage
COLLECTE DES DECHETS	1 060 100,00	Acquisition de colonnes, bacs, matériel contrôle accès TOEMI - réparation divers matériels
	500 000,00	Acquisition 1 polybenne grappin - acquisition véhicule léger - grosses réparations véhicules lourds
	290 000,00	Travaux d'installation des colonnes - aménagement des plateformes
CLIMAT ENERGIE	-	
COMMUNICATION	20 700,00	Création d'outils multimédia de communication sport, campus, offre de santé
	14 500,00	Signalétique
	2 800,00	Divers matériels de communication
	2 000,00	Signalétique travaux centre aqua
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35 000,00	Raccordement des sites isolés, enfouissement et effacement des réseaux de communication
	200 000,00	Aides à l'équipement des entreprises
	150 000,00	Dynamisation zones commerciales - aménagement zone de Cueille
	70 000,00	Opportunité implantation lieu d'innovation ZAC La Montane
	60 000,00	Matériel et préparation des sols ferme de Lestrade
	36 630,86	Signalétique des zones artisanales
ENTRETIEN DES BATIMENTS	228 000,00	Aménagement des parcelles ferme de Lestrade
	5 000,00	Travaux campus connecté
	50 000,00	Aménagement mobilier cuisine RIE
	50 000,00	Remplacement de deux véhicules pour le siège
	269 800,00	Travaux d'amélioration confort thermique siège et micro-crèches - aménagement locaux SCD - travaux mise aux normes maison des enfants
EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 200 000,00	Réhabilitation du centre aqua
FINANCES	3 000,00	Renouvellement courant matériel centre aqua
HABITAT	-	
	-	
	35 000,00	Aide à la réhabilitation des logements communaux (Cornil, Gros Chastang, Ste Fortunade Pierrefite et St Clément)
	80 000,00	Aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux Corrèze Habitat
MEDIATHEQUE	289 000,00	Aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux Polygone et aides OPAH RU
	4 000,00	Diverses acquisitions
	10 000,00	Renouvellement mobilier
AIDES AUX COMMUNES	20 000,00	Signalétique et portail de contrôle
POLE PETITE ENFANCE	200 000,00	Fonds de ruralité (100 K€) et équipements supra communaux (100 K€)
PETIT PATRIMOINE	16 928,00	Acquisition et renouvellement du matériel et des équipements
POLE UNIVERSITAIRE FORMATION	2 500,00	Restauration patrimoine public
	2 500,00	Restauration patrimoine privé
	50 000,00	Etude spécialisation des espaces étudiants et plateforme énergie verte
	22 000,00	Participation projet MAESTRO - amgts visio étudiants médecine + pharma
CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERES (COR)	3 000,00	Travaux campus connecté
	3 000,00	Matériel campus connecté
	15 600,00	Profil de baignade étang de Laborde à Gumont
CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERES (COR)	6 600,00	Participation au syndicat AAP étude eau BV Vézère et étang du prévoist
	149 900,00	Diverses intervention BV Doustre - travaux Landes des Chaux et reprise des sentiers du Brézou

GESTIONNAIRE	PREVISIONS 2024	COMMENTAIRE
SYSTEMES D'INFORMATION	1 740,00	Divers
	170 465,00	Renouvellement et acquisition de licences notamment médiathèque, SCVD, transport et voirie
	163 420,00	Cycle de renouvellement du matériel informatique
TOURISME	122 157,56	Aménagement des circuits d'itinérance douce
	30 000,00	Etude de la liaison douce entre Aubazine et Cornil
MOBILITE TRANSPORT	65 000,00	Schéma directeur cyclable
	27 172,50	Equipement billettique KUBA TUT
	10 000,00	Subvention achat VAE
	5 000,00	Signalétique covoiturage
	10 000,00	Mobilier urbain et écran extérieur gare
	22 520,93	Achat pupitres et matériel embarqué TUT
VOIRIE	250 000,00	GEPU - accompagnement réseau eaux pluviales la brégade et rue du Baril
	50 000,00	Panneaux de signalisation police et directionnelle
	2 000 000,00	Travaux urgents + programmation tous secteurs
	240 000,00	Travaux ouvrages d'art
<b>TOTAL</b>	<b>13 251 064,85</b>	

## 2 – Les recettes d'investissement

**Inscription BP 2024 : 23 229 222,83 €.**

**Cela représente 15 266 414,25 € de recettes réelles, les autres recettes donnant lieu à des écritures comptables ne générant pas de mouvement de trésorerie.**

*En comparaison à l'année précédente BP cumulé 2023 : 15 762 075,29 €*

Le financement de ces investissements prend en compte les recettes réelles suivantes :

- Du FCTVA à hauteur de 1 858 425 € ;
- Des subventions estimées à ce jour à 4 084 614,95 € ;
- Un niveau d'emprunt d'équilibre estimé à 4 100 288,04 € ;
- Des immobilisations financières pour 33 091,70 € ;
- Des restes à réaliser à hauteur de 5 189 994,56 €.

A cela s'ajoutent :

- Des fonds propres capitalisés à hauteur de 2 099 760 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour 3 673 048,58 € ;
- Les écritures comptables liées aux amortissement et opérations patrimoniales pour 2 190 000 €.

## PARTIE III : GESTION DE LA DETTE

### Synthèse de la Dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 292 576.21 €	1,75 %	10 ans et 8 mois	5 ans et 7 mois	24

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	23	14 292 576.21 €	1,75 %
Lignes de trésorerie	1	0.00 €	0,00 %
<b>Dette</b>	<b>24</b>	<b>14 292 576.21 €</b>	<b>1,75 %</b>
Lignes de trésorerie - Disponible		1 000 000.00 €	
<b>Dette + disponible</b>		<b>15 292 576.21 €</b>	

### Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	14 292 576.21 €	100,00 %	1,75 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 292 576.21 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,75 %</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	5 132 870.81 €	35,91 %
CAISSE D'EPARGNE	3 701 777.15 €	25,90 %
CREDIT MUTUEL	2 378 931.55 €	16,64 %
BANQUE POSTALE	1 692 532.28 €	11,84 %
SFIL CAFFIL	1 317 355.78 €	9,22 %
Agence de l'eau Adour Garonne	69 108.64 €	0,48 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>14 292 576.21 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Dette par année

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	15 019 970 €	14 442 964 €	12 433 269 €	10 483 608 €	8 738 990 €
Capital payé	1 936 527 €	2 056 328 €	1 982 732 €	1 944 814 €	1 473 739 €
Intérêts payés	* 295 473 €	* 287 253 €	* 234 820 €	* 193 114 €	* 150 957 €
Taux moyen	1,88 %	1,88 %	1,77 %	1,70 %	1,64 %